

commentaire raisonné sur l'histoire de la linguistique négro-africaine



Nous ne procéderons pas à un jalonnement historique – il y faudrait une recherche exhaustive appuyée sur des titres, des dates et des noms (1), mais bien plutôt à une mise en situation par rapport aux grandes tendances dont le réseau se trouve tracé par l'évolution de l'anthropologie et le contexte dynamique de la politique. C'est un réseau entremêlé, contradictoire, évolutif.

Supposons que nous soyons face au fichier d'une bibliothèque bien documentée, à la rubrique « langues et linguistique négro-africaines » !

En somme, nous allons tirer les leçons d'une bibliographie.

A la suite d'un examen attentif, nous proposons empiriquement les observations suivantes.

Tout d'abord, une observation générale : la bibliographie est abondante bien que lacunaire. De plus, la répartition des publications dans le temps accuse une courbe historiquement significative. On délimitera trois périodes : approximativement de 1830 à 1920, de 1920 au moment qui précède l'Indépendance politique, de celui-ci à nos jours.

Puis, une série d'observations sur les tendances fondamentales des études en linguistique négro-africaine :

- I. Les deux premières périodes sont caractérisées par une assez grande proportion de travaux à visée pratique, voire normative, avec une majorité d'auteurs exerçant des activités missionnaires, et une dominance numérique d'auteurs écrivant en langue anglaise.
- II. Les grandes synthèses comparatives apparaissent très tôt, dès la 1^{re} période, avec, initialement, une majorité d'auteurs allemands. La linguistique comparative reste aujourd'hui vivante, mais avec une nette tendance à limiter les champs d'étude et à s'astreindre à un traitement plus systématique des faits.
- III. Dans la période contemporaine, la linguistique négro-africaine est prise en charge par la linguistique moderne ; elle en manifeste, de plus, toutes les tendances.
- IV. L'extrême majorité des travaux sur les langues africaines s'inscrit dans une relation de bilinguisme en ce sens qu'ils sont rédigés dans une langue autre qu'africaine.

(1) La dernière en date est celle de Desmond T. Cole et Paul Schachter dans *Current Trends in Linguistics*, vol. 7, *Linguistics in Sub-Saharan Africa*, édité par Thomas A. Sebeok, La Haye et Paris, Mouton, 1971, 972 p.

– V. Il n'existe de traditions écrites normatives établies et, partant, de presse, que pour les langues parlées dans les États ayant adopté une politique linguistique qui reconnaît à une ou plusieurs langues une fonction d'enseignement, soit dans un cursus scolaire, soit dans le cadre de l'alphabétisation fonctionnelle.

– VI. On assiste aujourd'hui à un mouvement de recherches et de publications tendant à faire connaître des textes écrits d'origine orale. Un problème d'anthropologie du langage est désormais posé : comment opérer le passage de l'oral à l'écrit, comment valider la transmutation en passant de la durée de l'oral à la linéarité de l'écrit ?

linguistique descriptive

La **bibliographie** concernant les langues de l'Afrique noire est **abondante**, sans préjuger du rapport du nombre des travaux au nombre de langues qui sont parlées, ni de la qualité ou de la valeur d'information de ces travaux.

Si l'on suit la **répartition des publications dans le temps**, il se dégage une courbe montante, puis descendante et de nouveau montante. Elle monte approximativement de 1830 – bien qu'il y ait des travaux antérieurs – à 1920 ; elle descend une fois la colonisation politique bien installée, puis elle remonte à partir des années un peu antérieures à l'Indépendance politique.

On relève dans les études publiées par G. Manessy et S. Sauvageot (2) 55 travaux sur le wolof de 1732 à 1898, mais il faut attendre l'époque récente pour pouvoir disposer de travaux de valeur scientifique, que ce soit ceux de Léopold S. Senghor, de Serge Sauvageot (1965) ou du Centre de Linguistique Appliquée de Dakar. Un autre exemple est celui du grebo, langue kru du Liberia. De 1838 à 1877 on relève six titres. Les deux suivants sont ceux de Gordon Innes en 1966 et 1977. On pourrait multiplier les exemples. Nombreuses sont les langues sur lesquelles on ne possède aucune donnée autre

que celles qui ont été publiées lors de la première période. Il ne faudrait pas en conclure que rien n'a été fait lors de la seconde période ; il s'agit avant tout de proportions.

La première et la seconde périodes, correspondant à l'ascendance et à la descendance de la courbe, sont marquées, pour les travaux qui n'ont pas de visée synthétique et comparative, proportionnellement par une **majorité de travaux à visée pratique, voire normative** : syllabaires, manuels de conversation, grammaires, lexiques (souvent appelés dictionnaires), textes d'inspiration chrétienne ou de portée pédagogique.

Les auteurs de ces travaux qui exercent une **activité de missionnaires chrétiens** sont numériquement dominants, de même que sont dominants les **auteurs écrivant en langue anglaise**.

L'ensemble de ces travaux n'est pas neutre quant à la théorie linguistique, et ce fait aura des conséquences sur la pédagogie des langues africaines dans la mesure où celles-ci sont intégrées dans un cursus scolaire. En effet, si la linguistique comparative et historique s'est affirmée, ainsi qu'il le sera montré plus loin, comme l'initiatrice de toute une série de travaux de synthèse, et cela dès la seconde moitié du XIX^e siècle, on ne doit pas oublier qu'il existait alors une autre perspective théorique, plus ancienne, celle dont l'un des sommets fut la **Grammaire raisonnée de Port-Royal** (1660). A son propos,

Maurice Leroy, dans **Les grands courants de la linguistique moderne** (Paris, PUF, 1963) écrit :

« ... texte qui pendant plus de deux siècles et dans tout l'Occident allait servir de vademecum grammatical ».

Or la grammaire de Port-Royal s'inscrit dans une conception générale selon laquelle la pensée raisonnable et la démarche du langage coïncident, ce qui implique la possibilité de dresser un schéma grammatical un et universel, sous-jacent dans chaque langue particulière. Les langues ne vont différer qu'en raison de l'aptitude variable des peuples à raisonner avec rigueur et clarté.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent, consciemment ou idéologiquement, tous les humbles et obscurs auteurs de manuels de langue africaine ! Ceci s'explique très bien par le fait que leurs motivations sont d'abord pratiques, scolaires. Il se trouve nécessairement inscrit dans cette tendance « psycho-logique » elle-même fondement, par exemple dans l'édition de 1932, de la **Grammaire de l'Académie française**. Il faut citer ici la remarque de L. Kukenheim dans son **Esquisse historique de la linguistique française** (Leiden, 1962) :

« ... on ne s'attendait plus à trouver dans un ouvrage paru en 1932 des méthodes qui rappellent par trop « la grammaire générale », ramenant à coup d'ellipses toute proposition à une proposition complète » (p. 170).

N'oublions pas que, parmi les missionnaires chrétiens dont certains sont auteurs, beaucoup ont des charges officielles d'enseignement. Toute leur formation, leurs préférences, leurs activités les portaient à aller aux langues africaines avec des yeux de pédagogues, de praticiens, de militants de la colonisation comme œuvre de civilisation. Ils n'ont pas d'autres systèmes théoriques de description des langues que les principes de l'académisme. Cela nous vaut de copieux chapitres sur les verbes « être et avoir », sur l'article « dont certaines langues sont privées », sur les temps de la conjugaison verbale, autant de

(2) Une recension des travaux sur le wolof et le sérér est donnée dans *Wolof et Sérér*, études de phonétique et de grammaire descriptive, réunies et éditées par Gabriel Manessy et Serge Sauvageot, Dakar, Fac. Lettres, 1963, 307 p. Cette recension est reprise et complétée par Jean Douneux, *État des études sur les langues du Sénégal*, Dakar, C.L.A.D., ronéot., 1975, 27 p.

catégories préalables qui ont agi comme des filtres.

Soyons juste ! Une partie de ces travaux est valable si on les fait passer sous le joug d'une critique minutieuse. De plus, si on supprime l'apport des missionnaires à la connaissance des langues africaines, on supprime en fait une grande partie de la documentation des deux premières périodes. Ce qui est primordial, c'est de savoir les situer dans l'histoire de la linguistique africaine : cela invite à une critique des sources et il ne semble pas que tous les comparatistes en aient été conscients !

Pour être complet, il importe de faire une distinction dans les attitudes des missionnaires catholiques et protestants. Les premiers se trouvaient majoritaires dans les anciennes colonies françaises ; ils devaient donc respecter, dans leurs charges d'enseignants, le principe fondamental de la politique coloniale française, assimilationniste, selon lequel le français était la langue unique de l'école, assumant toutes les fonctions pédagogiques : accès à la communication écrite, matière d'enseignement, véhicule d'enseignement. Les langues africaines ne bénéficiaient d'aucune reconnaissance officielle. C'est pourquoi le missionnaire catholique devait réserver son intérêt pour une langue africaine à son travail proprement pastoral. Comme, de plus, aucun principe d'ensemble ne fut promulgué en matière de notation des langues et que la nécessité d'une formation linguistique au niveau du séminaire n'était nullement reconnue, chaque missionnaire travailla dans l'empirisme le plus total. On comprend que ce foyer que fut au Sénégal Saint-Joseph de Ngazobil et qui contribua à l'édition de travaux sur les langues du Sénégal, de la Guinée, du Soudan et de la Côte-d'Ivoire fut sans lendemain. Il est aujourd'hui complètement oublié.

Tout autre fut en Sierra Leone, à Freetown, le destin de Fourah Bay Institute, devenu à l'époque moderne, sur la base certes d'un tout autre statut, Fourah Bay University. Il y a là une continuité qui s'explique par la part que les missionnaires réformés – dont beaucoup étaient à l'origine de langue alle-

mande (Suisse, Allemagne, Autriche) – prirent dans le développement de l'enseignement tel qu'il est conçu par le colonisateur anglais : utiliser des langues africaines dans le cursus primaire, l'anglais n'étant requis qu'en fin de cursus, voire au-delà. Il y eut donc convergence, pour ce qui est pédagogie, didactique, élaboration de textes écrits, motivations religieuses et charges d'enseignement.

Il y a plus : le missionnaire réformé se doit de traduire la Bible. C'est

pourquoi beaucoup d'entre eux reçurent une formation linguistique, au moins en phonétique. Il fallait écrire les textes bibliques, apporter à cette écriture une cohérence interne, s'aligner sur les décisions prises officiellement en matière d'orthographe. L'**International African Institute** joua ici un grand rôle. Le linguiste anglophone, souvent en même temps missionnaire, fonctionna comme un ingénieur ès sciences linguistiques, de même d'ailleurs que le « social anthropologist ».

synthèses comparatives

Les grandes **synthèses comparatives apparaissent très tôt** alors que leurs auteurs ne disposent encore que de documents en nombre limité et très partiels quant à l'information phonétique, lexicale et grammaticale. De plus, les premières synthèses sont **d'abord le fait d'auteurs allemands**.

Cette perspective de recherche et de réflexion va se poursuivre jusqu'à nos jours, donnant lieu, en particulier dans les deux dernières décades, à des travaux plus systématiques et plus limités dans leur champ géographique.

Cette orientation a rejeté en quelque sorte dans une vie souterraine celle dont nous avons parlé, d'inspiration descriptiviste, sans pour cela l'annuler. La conséquence fut qu'aucune problématique de la description linguistique ne fut élaborée ; il faut attendre pour cela l'époque moderne. Quant à la linguistique africaine, si les deux orientations furent productives, seules les synthèses étaient considérées comme relevant proprement du domaine scientifique, les autres travaux n'étant que des monographies descriptives impuissantes à susciter une réflexion théorique. Encore aujourd'hui, pour un certain nombre de linguistes africanistes, toute description de langues ne saurait être que de l'ordre de la documentation ; il faut reconnaître toutefois que ces linguistes sont minoritaires. Maurice Leroy caractérise ainsi la linguistique historique et compara-

tive celle qui est à l'origine des grandes synthèses (ouvrage cité, 1963).

« ... le XIX^e siècle avec la prise de conscience des réalités linguistiques, le classement et la mise en ordre d'une masse innombrable de faits, la formation d'une méthode scientifique » (p. 178).

Cela ne saurait signifier que la science linguistique est née au XIX^e siècle, mais seulement – et c'est d'importance – que des problèmes nouveaux se sont posés à propos des langues grâce à la découverte du sanskrit, à l'essor de la méthode comparative qu'on appliquait alors à plusieurs domaines de recherche, grâce aussi à un fort courant de curiosité active en direction des origines de la pensée, du langage et des religions. Il faut y ajouter un autre facteur, le romantisme allemand. Or les premières grandes synthèses, et la plupart des autres, ont été proposées par des auteurs de langue allemande.

L'idéologie ne fut pas absente de ce mouvement. Georges Mounin, dans son **histoire de la linguistique, des origines au XX^e siècle** (Paris, PUF, 1967), parle d'intrications « **entre parti pris philosophique et méthodologie scientifique, entre conditionnements d'époque et création** » (p. 198). A vrai dire, si cette remarque de Mounin s'applique plus particulièrement à la leçon de Schleicher (1821-1867), et non à tous les comparatistes du siècle

précédent, elle est valable pour des africanistes comme Meinhof, Westermann, Delafosse.

Lilias Homburger donne un bon résumé des premières et grandioses synthèses dans son livre, fameux et discuté, **Les langues négro-africaines et les peuples qui les parlent** (Paris, Payot, 1941). Nous ne rappellerons que deux exemples. Frederic Müller, dans un livre paru en 1877, propose une classification des langues en faisant intervenir comme critère, entre autres, celui du système capillaire des « races ». Lepsius (1880), propose une autre classification. Et Homburger d'écrire :

« Au début de XX^e siècle, ces deux théories différentes laissaient perplexes ceux qui les connaissaient toutes les deux, mais beaucoup d'auteurs ne connaissaient que l'une ou l'autre et pensaient qu'une classification définitive était établie » (p. 281).

En 1860 parut le premier volume de **Comparative Grammar of the South African Languages** (Capetown) de William H. Bleek, né à Berlin en 1827. C'est lui qui proposa de donner le nom de **bantu** à tout un ensemble de langues pour lesquelles on peut reconstruire un radical **ntu** « être humain ». Son œuvre eut une grande influence sur tous les travaux postérieurs consacrés à ces langues. Il s'est ainsi créé toute une tradition d'études bantu d'où émergent en particulier les noms de Carl Meinhof et de Lilias Homburger, et postérieurement ceux des linguistes anglais et belge, Malcolm Guthrie et A.E. Meeussen. Le livre de Meinhof, **Grundriss einer Lautlehre der Bantusprachen** (Hambourg 1899, Londres 1910), est encore aujourd'hui pour une grande part la base des études comparatives bantu. Il proposa un **Urbantu** ou « Bantu commun », reconstruction hypothétique d'une langue-ancêtre. Une tradition s'est instaurée dans les études bantu, et tous les auteurs, à quelques exceptions près, **décrivent** les langues et les dialectes de ce groupe avec, comme toile de fond, la systématique du bantu commun. On attend une description synchronique d'une langue bantu !

Longtemps le domaine bantu resta le terrain électif des comparatistes africanistes, étant donnée l'homogénéité des structures lexicales et grammaticales. Aussi ce n'est que plus tard que parurent des synthèses comparatives pour les domaines linguistiques autres que bantu, apparemment beaucoup plus différenciés des points de vue typologique et dialectal. Citons, entre autres, Diedrich Westermann (1927), Maurice Delafosse (1912 et 1924), Lilias Homburger (1929 et 1941).

Le travail le plus récent est celui du linguiste américain Joseph Greenberg dont la classification des langues de l'Afrique, parue d'abord en 1955, s'est trouvée complétée en 1963 dans l'ouvrage intitulé : **The Languages of Africa** (La Haye, Mouton). Il est l'aboutissement actuel d'un mouvement de recherches auquel les auteurs antérieurs ont contribué, mais il n'en comporte pas moins des positions originales. L'ensemble des langues de l'Afrique Noire est divisé en quatre grandes familles : Congo-Kordofanien, Nilo-Saharien, Afro-Asiatique, Khoisan. Notable est la réduction des langues bantu (bien que « conspicuous languages... ») à une section où elles voisinent avec les langues nigérianes et camerounaises du groupe Bénoué-Congo.

Quelles sont les limites de ce vaste comparatisme africain ? Que laisse-t-il en suspens ?

Les classifications qui prétendent totaliser l'ensemble des langues de l'Afrique Noire sont en quelque sorte bloquées à un niveau de généralité. C'est pourquoi aujourd'hui deux exigences sont devenues évidentes. D'une part, il importe dès lors de mener des travaux sur des ensembles limités, ce qui se fait pour le Voltaïque (Gabriel Manessy), pour l'Adamawa Oriental (Yves Monino), pour les langues **Jukunoid** (Kiyoshi Shimizu), pour le groupe Bénoué-Congo (Benue-Congo Working Group), pour le Tchadique (Jungraithmayr), etc.

D'autre part, il importe de mettre à la disposition des chercheurs des travaux descriptifs qui ne soient pas de pures monographies, sans élaboration d'une théorie de la description, mais qui soient des travaux systématiques de l'ordre de la syn-

chronie. De tels travaux sont la condition nécessaire pour que de nouvelles synthèses soient possibles soit dans l'ordre du comparatisme historique, soit dans celui d'un comparatisme typologique. Nous rappellerons à cet égard, pour le domaine français, les travaux qui se font sous l'égide de la Société d'Études Linguistiques et Anthropologiques de France (S.e.l.a.f.) avec Jacqueline Thomas et Luc Bouquiaux, ainsi que les recherches à visée typologique de Maurice Houis et d'Emilio Bonvini dans le cadre de la IV^e Section de l'École pratique des Hautes Études.

La nécessité d'une réflexion centrée sur la linguistique descriptive n'apparaît pas comme une évidence et comme un préalable épistémologique chez la plupart des comparatistes. Ceci s'explique par le fait qu'ils manient avant tout des matériaux lexicaux, et aussi par le fait que traditionnellement ils ne se posent pas ce problème. Ils ne se posent pas le comment de l'organisation interne, tactique et paradigmatique, d'une langue car, dans bien des cas, ils se sont contentés des « catégories de l'académisme traditionnel », ou bien d'un aperçu fragmenté de cette organisation, ou bien, comme c'est le cas des spécialistes de bantu, d'une référence au schéma de Meinhof modifié sur certains points. Desmond T. Cole fait remarquer (3) à propos des **Grundzüge einer vergleichenden Grammatik der Bantu-sprachen** (1906, édition augmentée en 1948) de Carl Meinhof, que 85 pages sont consacrées aux noms, pronoms et faits d'accord, alors que 17 seulement le sont au verbe, que le tout est coulé dans un moule traditionnel, que ni dans la première édition, ni dans la seconde, ni dans les études particulières de langues, Meinhof n'a proposé un modèle grammatical spécifique des langues bantu.

En fait jusqu'ici le comparatisme historique n'a pas véritablement intégré, dans la démonstration des preuves, les systèmes des morphèmes grammaticaux. Ceci n'infirme pas les résultats, mais toutefois les relativise. Marcel Cohen remarque à propos de la synthèse de Greenberg (**L'année sociologique**, Paris,

(3) *Current Trends in Linguistics*, p. 11.

PUF, 1967, 18, p. 549) que ce dernier, conscient de la nécessité de remédier à la déficience de la documentation, élaborait « une théorie statistique de la relation génétique qui calcule le taux au-dessus duquel la ressemblance ne peut plus être considérée comme fortuite » ; le grand sémitisant ajoute toutefois que le travail descriptif doit précéder celui de la synthèse. Nous ajoutons, ou rappelons, que le travail descriptif ne se résout pas en

monographies documentaires, mais comporte sa propre problématique quant à la systématique interne des langues. En l'absence d'un effort dans ce sens, tout travail de synthèse doit être relativisé, car il se construit soit sur la base exclusive de données lexicales, soit sur la base de données partielles et non systématisées pour ce qui concerne la systématique grammaticale. Les linguistes disposeraient donc dès lors d'une vaste panoplie de

travaux et le travail du comparatiste en serait facilité d'autant. Il y a un frein toutefois à cet optimisme. En effet à peu près toutes les écoles linguistiques ont pris le terrain africain comme champ d'essai. Il en résulte que derrière la multiplicité des travaux il y a une pluralité de tendances, donc de perspectives d'approche et de terminologies entre lesquelles il est pour le moins difficile d'établir des parallélismes et des analogies (4).

prise en charge par la linguistique moderne

Depuis quelques années avant l'indépendance politique, on doit reconnaître, sans nier la valeur scientifique de travaux antérieurs, que la linguistique négro-africaine est véritablement **prise en charge par la linguistique structuraliste moderne**. Nous entendons ici le structuralisme dans son sens le plus large : existence de rapports entre les éléments quelle que soit l'étendue du champ couvert par ces rapports et quelle que soit la méthodologie d'approche : empirique et inductive, empirique et déductive, axiomatique et déductive, selon les trois grandes tendances du structuralisme.

Cette prise en charge par la linguistique moderne a été favorisée par l'émergence progressive d'un contexte politique et scientifique : création d'universités africaines, apparition de linguistes africains travaillant sur leurs propres langues, intérêt à l'échelle quasi-mondiale de linguistes pour les langues d'Afrique, développement de la linguistique africaine en direction de la recherche fondamentale sans viser, du moins en première instance, une application pédagogique ou didactique.

Serait-il excessif de dire que les études phonologiques se sont taillées la part du lion ? Quoi qu'il en soit, cela nous vaut une quantité de travaux sur le domaine du signifiant, et en particulier sur la tonétique et sur la tonologie. Comme il n'y a pas de phonologie sans considérations sur la phonétique, on

dispose aujourd'hui d'une masse de données sûres sur la face signifiante des langues, ce qui tranche avec les travaux des époques précédentes où cette approche laissait souvent à désirer. Cela autorisa

Peter Ladefoged à publier un remarquable travail d'ensemble, **A Phonetic Study of West African Languages** (Cambridge Univ. Press, 1964, 74 p.), se référant à 61 langues de l'Ouest africain.

bilinguisme et traductions

Dans l'extrême majorité des cas, les travaux **portant sur** les langues africaines, qu'ils relèvent de la recherche fondamentale ou appliquée, sont **inscrits dans une relation de bilinguisme**. En effet les langues africaines sont proposées à l'intelligence des lecteurs à travers un commentaire rédigé dans une langue autre qu'africaine, généralement, mais non exclusivement, une langue de l'ancien colonisateur. Le travail qui va de l'enquête sur le terrain au commentaire systématique, qu'il soit fondamental ou appliqué, se présente comme un long itinéraire où se situe quelque part un processus de traduction, que l'enquêteur soit lui-même bilingue et ait acquis l'usage de la langue dont il se propose de rendre compte, que les enquêtés soient eux-mêmes bilingues et aient acquis l'usage de la langue de l'enquêteur, que les uns et les autres soient bilingues selon un chassé-croisé animé par des dialogues.

Bilinguisme et traduction sont un conditionnement important qui préside à l'élaboration et au résultat

final de nombreuses recherches sur les langues. Il devient essentiel, et il impose même des démarches spécifiques lorsque le linguiste est face à des langues qui relèvent d'une civilisation de l'oralité. Même si elles disposent d'une tradition orthographique, celle-ci est souvent récente quand elle est d'origine moderne, et elle ne fournit en fin de compte qu'un nombre restreint de textes écrits. Le linguiste doit alors travailler sur des textes oraux, préalablement enregistrés, ou sur un corpus de phrases énoncées. Il est donc immédiatement confronté à des données de discours, et son travail consiste – même s'il a en

(4) Dans la mesure où il y a une référence dominante aux tendances anglo-saxonnes, nous dirons que de nombreux travaux relèvent de la technique descriptive de Bloomfield, puis de la grammaire générative et transformationnelle ; il faut ajouter l'école prosodique de Firth, la théorie tagmémique de Pike, le modèle hiérarchique de Halliday, celui d'Henri Frei, la glossématique de Hjelmslev, et, plus particulièrement pour les linguistes francophones, le fonctionnalisme d'André Martinet évoluant dans le double sens d'un distributionnalisme monématique ou d'une orientation vers un fonctionnalisme syntaxique. Certainement nous en oublions !

vue un manuel pratique – à dégager, puis à classer et à systématiser les **réurrences qu'il décèle dans la spontanéité du discours**. Sa situation est à l'inverse de celle du latiniste qui, lui, se demande comment retrouver le latin vivant derrière le texte irrémédiablement donné dans et par l'écrit.

Il nous faut ici élargir la perspective. Nous sommes face à une contrainte historique contemporaine, et aussi face à un questionnement de l'anthropologie. Combien de langues sont requises dans le monde pour l'expression scientifique, ou même, sans aller jusque-là, pour tout commentaire, informationnel ou spéculatif, sur l'Autre ? Il est certain que quelques « grandes » langues arrivent en tête de cet inventaire. Il serait sans doute plus significatif de se demander quelles sont les langues qui y figurent avec une moindre fréquence.

On peut reposer le problème dans le cadre du questionnement que s'adresse l'anthropologie à elle-même, et qui résulte de cette constatation que les commentaires faits par une partie de l'humanité sur l'autre s'opèrent à travers un **processus de traduction de langue à langue, et de situation de langage vécue à situation de langage raisonnée**. Le discours de l'anthropologie est donc par là même relativisé à partir du moment où il se propose d'atteindre un certain niveau de généralité, un nombre aussi large que possible de bénéficiaires de la communication. A la limite, inévitable, c'est une question d'ordre épistémologique qui est posée : que vaut ce que l'anthropologue dit de l'autre ? Que vaut ce que le linguiste – car il est un anthropologue – écrit d'une langue dont il a un usage second et dont l'approche de la sémantique est raisonnée et vécue secondairement ? La relève est certes aujourd'hui assurée par les locuteurs linguistes de cette même langue ; leurs commentaires se trouvent face à une bifurcation en ce sens qu'ils seront rédigés dans la langue elle-même et pour ceux qui en sont partie prenante, ou dans une langue étrangère, ce qui élargit géographiquement et intellectuellement le champ de la communication, mais le réduit sur place à ceux qui ont l'usage de cette langue seconde.

Ce sont les nécessités d'élargir le champ de la communication qui expliquent la prééminence de quelques langues et imposent à la rédaction de se situer dans un processus de traduction. A l'inverse, tout texte en langue africaine voit son champ limité et en quelque sorte frappé d'étanchéité. Cela ne justifierait pas par contre que rien

ne soit fait. A vrai dire il existe, et il doit exister, de tels textes dans la mesure où les langues sont parlées dans les États ayant une politique délibérément et dûment orientée sur l'intégration des langues dans la communication écrite. De telles situations forcent l'étranger à s'astreindre à l'acquisition de ces langues.

traditions écrites normatives

Un certain nombre de langues africaines bénéficient aujourd'hui d'une **tradition écrite normative** et animent, par voie de conséquence, une presse (journaux, revues, livres). Une telle tradition est d'autant plus longue et établie qu'on a affaire aux anciennes possessions coloniales anglaise et belge. Dans les États qui sont d'anciennes colonies françaises, des efforts sont faits aujourd'hui pour élaborer des politiques linguistiques reconnaissant à quelques langues une fonction dans l'enseignement ou dans l'alphabétisation. Le Mali arrive en tête puisque l'alphabétisation se fait dans l'une des langues officielles de cet État ; les résultats sont particulièrement probants en langue bambara, laquelle dispose d'un journal, Kibaru, et de brochures di-

verses en rapport avec l'alphabétisation. Le n° 1 de Kibaru est du mois de mars 1972 ; au mois d'août 1977 paraissait le n° 66. Ces résultats sont l'application directe d'une Conférence internationale qui s'est tenue à Bamako en février 1966.

Il faut citer aussi la Guinée où la décision a été prise dès l'avènement de l'Indépendance d'assurer l'enseignement dans les langues nationales. Après un temps de tâtonnement, les bases de l'enseignement se sont précisées : aux langues africaines revient la fonction d'assurer l'accès à la communication écrite ; quant aux véhicules de l'enseignement, ils sont assumés par les langues africaines et par la langue française.

textes oraux et textes écrits

Parallèlement aux publications linguistiques, il est apparu un solide mouvement tendant à mettre à la disposition du public des **textes écrits d'origine orale**. C'est ce qu'on appelle la « littérature traditionnelle ». Plusieurs collections l'ont prise en charge ; nous citerons les « Classiques Africains » chez Armand Colin, « The Oxford Library of African Literature » chez Oxford University Press, l'association africaine d'auteurs-éditeurs Nubia. Il faudrait ajouter à cela des collec-

tions proprement scientifiques, ainsi que des éditions dont les sièges sont en Afrique. L'habitude est aujourd'hui bien ancrée de publier le texte africain et sa traduction en français ou en anglais, contrairement à ce qui s'est fait pendant très longtemps où l'on donnait seulement une traduction.

Ces publications posent plusieurs problèmes selon qu'on les envisage en relation avec la linguistique africaine, avec les politiques linguisti-

ques, avec une réflexion anthropologique. Nous examinerons brièvement chacun d'entre eux.

Tous ces travaux sont un apport certain à la linguistique en ce sens qu'ils constituent des réserves de textes et ouvrent une ère de la philologie africaine. Il reste toutefois à se demander dans chaque cas comment ils sont exploitables. Il y faut plusieurs conditions : que le plan du signifiant soit rigoureusement respecté dans ses structures phonologiques, que les coupes morphologiques des unités graphiques reproduisent systématiquement les résultats de l'analyse lexicologique et syntaxique. Il s'ensuit que si la lecture est aisée, et parallèlement la compréhension, pour des langues déjà connues (ex. le peul), il n'en est plus de même pour les textes dont la langue n'a pas été décrite, car il y manque **la clé permettant la lecture et la compréhension**. Il est enfin une autre condition à l'intelligence du texte, c'est celle d'une disposition graphique qui reflète la structure rythmée du texte, comme nous le verrons plus loin.

De telles publications posent aussi le problème de leurs relations avec la politique linguistique de l'État où cette langue est parlée. Là où aucune langue africaine n'est reconnue dans les cursus de l'enseignement, il n'y a pas et il ne peut y avoir de public de lecteurs indigènes, mais seulement un public extrêmement restreint de « savants », le plus souvent étrangers. Ceci explique qu'on trouve très peu, voire pas du tout, d'éditions bon marché. Il y a un cercle vicieux : pas de mise de fond d'éditeurs en l'absence de public de lecteurs, et pas de lecteurs en l'absence de livres. Il faut pour cela une éducation du public et il ne peut y avoir de public populaire que si, aux niveaux scolaires ou de l'alphabétisation, les langues africaines sont objets d'enseignement. Il reste à publier des textes en traduction. C'est une solution qui laisse croire qu'un effort est fait en faveur des langues africaines alors qu'elle renforce en fait le poids de l'exclusivité du français.

Dans les États où au contraire une ou plusieurs langues sont intégrées dans l'enseignement, il existe soit une presse et une librairie (entre

autres exemples : Tanzanie, Nigeria, Ghana), soit une situation de départ favorable à l'élargissement d'un public de lecteurs.

Il n'en reste pas moins qu'il est très valable d'entreprendre la publication de textes africains bilingues, mais il faut bien se représenter **quelles sont la portée et la nature des publics** qu'elle touche.

Enfin, du point de vue anthropologique, on doit aussi s'interroger. Ces textes sont originellement strictement oraux et de style oral. De quels hommes traduisent-ils l'expression ? De quelles cultures sont-ils la sémantique ? Comment, au prix de quelles distorsions, en est-on arrivé à les figer dans une forme qui en permet la lecture, qui en traduit la **transmutation** d'un type de communication à un autre ? Au terme de l'interrogation, est-ce bien de la littérature, bien que, certes, la visée esthétique n'en soit pas absente ?

D'un texte proféré dans le temps et inséparable de la relation mutuelle d'un diseur et d'un public, on fait un texte disposé sur une surface et solitairement lisible. **A la durée de**

l'oral est substituée la linéarité de l'écrit. Il s'ensuit que, s'il y a un changement qui n'est pas seulement de qualité, mais aussi de nature, il n'en reste pas moins qu'on doit s'efforcer de refléter le rythme interne du texte – et il est nécessairement rythmé, puisque proféré – par ce que Marcel Jousse appelle une « typographie compensatoire ». La pire des erreurs est de disposer un texte africain, originellement proféré, comme un texte de prose dont la disposition est celle du format de la feuille de papier ; c'est une erreur parce que le texte est annulé dans son oralité, et vicié dans sa sémantique, car le rythme et le sens sont étroitement liés en symbiose.

Ces exigences d'ordre anthropologique ne doivent certes pas voiler l'urgence qu'il y a à relever les textes de la tradition, mais le faire en enregistrant des kilomètres de bandes magnétiques sans relever le sens et le support signifiant simultanément revient à faire un travail où il y aura de nombreux déchets. Ce n'est autre que la mise en musée d'un objet dont on remet à plus tard l'enquête sur sa fonction.

conclusion

Telles sont les leçons que nous tirons de la lecture d'une bibliographie au fichier des « langues et linguistique négro-africaines ». On y décèle un réseau de conditionnements entremêlés, contradictoires et évolutifs.

Deux grandes perspectives de réflexion et de recherche s'entremêlent, l'une descriptiviste, l'autre comparative et historique.

La tendance descriptiviste est la plus ancienne ; elle est marquée par le souci de faire du pratique, voire de fonder des normes, et aussi par sa référence à une conception psycho-logique du langage. Le résultat est une projection des catégories grammaticales et sémantiques des langues européennes sur le commentaire des langues africaines, et cela jusqu'à la période où la linguistique moderne, de concep-

tion structuraliste, prendra progressivement en charge les études des langues africaines. Cet avènement coïncide avec tout un contexte scientifique et politique tel que les langues sont objets de recherches fondamentales, avant de répondre éventuellement à des objectifs pédagogiques et didactiques.

On ne peut que s'en réjouir car les linguistes disposent désormais d'une masse de travaux systématiques et d'informations rigoureuses. Cette masse est toutefois hétérogène car toutes les tendances de la linguistique moderne sont représentées. Les terminologies et les méthodologies sont différentes, et, de plus, trop d'auteurs prennent l'Afrique et ses langues pour des terrains d'essais où ils appliquent leurs théories. Celles-ci deviennent prédominantes au dépens de la connaissance des langues.

Quant à la tendance comparative, elle est avant tout à visée historique et génétique, même si la méthode utilisée n'est pas rigoureusement celle qui s'est dégagée du comparatisme indo-européen. Certains auteurs en effet mettent en comparaison des faits de structure et des éléments lexicaux, entremêlant donc des données d'ordre typologique et des signifiants résultant de l'évolution historique. Ce défaut de méthode n'apparaît pas dans les démarches contemporaines qui, de plus, se limitent à des ensembles restreints de langues. Il y a là un point de départ à un nouvel essor de la linguistique africaine à visée génétique. Dans un premier temps, de grands cadres ont été tracés; il reste à voir comment ils peuvent

être différenciés en groupes et en sous-groupes.

Il est une autre orientation du comparatisme qui n'en est guère qu'à ses débuts, c'est celle du comparatisme typologique visant à fonder une approche des langues sur une mise en parallèle des structures lexicologiques et syntaxiques. Les synthèses auxquelles il aboutira ne porteront plus sur des langues historiquement apparentées, mais sur des ensembles « isomorphiques », présentant des analogies de structures. Les conditions pour que de telles synthèses puissent être affirmées résident dans le développement de la **description systématique** des langues. La linguistique comparative et historique ne pourrait elle-même qu'y gagner, et cela

d'un double point de vue : d'une part, elle travaillerait sur des données rigoureusement notées – ce qui, par nécessité, n'est pas toujours le cas – et d'autre part, elle pourrait intégrer dans sa démonstration les données relevant des systèmes grammaticaux, ce qu'elle ne fait encore que très timidement.

L'essor de la linguistique négro-africaine est aussi fonction des intérêts pratiques que les États verront à son développement. C'est un problème politique impliquant une option d'autonomie, et la volonté d'actualiser et d'approfondir l'information sur les situations africaines de langage.

Maurice Houis,
École pratique
des Hautes Études.

bibliographie

-
- Pierre ALEXANDRE : **Langues et langage en Afrique Noire**, Paris, Payot, 1967.
 - H. BAUMANN, D. WESTERMANN, P. THURNWALD : **Les peuples et les civilisations de l'Afrique**, Paris, Payot, 1948.
 - M.A. BRYAN : **The Bantu Languages of Africa**, Londres, Oxford Univ. Press, 1959.
 - Desmond T. COLE : The History of African Linguistics to 1945, **Current Trends in Linguistics**, vol. 7, La Haye et Paris, Mouton, 1971, 1-29.
 - Maurice DELAFOSSE : Les langues du Soudan et de la Guinée, **Les langues du Monde**, 2^e édition, Paris, C.N.R.S., 1948, 735-845.
 - Joseph GREENBERG : **The Languages of Africa**, La Haye, Mouton, 1963.
 - Malcolm GUTHRIE : **Comparative Bantu : an Introduction to the Comparative and Prehistory of the Bantu Languages**, 2 tomes, Farnborough, Gregg Press 1967.
 - Lilius HOMBURGER : **Les langues négro-africaines et les peuples qui les parlent**, Paris, Payot, 1941.
 - Maurice HOUIS : **Anthropologie linguistique de l'Afrique Noire**, Paris, PUF, 1971.
 - Maurice HOUIS : Le problème du choix des langues en Afrique, **Perspectives**, Paris, UNESCO, VI, 3, 1976, 418-430.
 - Peter LADEFOGED : **A Phonetic Study of West African Languages**, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1964.
 - Carl MEINHOF : **Die Moderne Sprachforschung in Afrika**, Berlin, 1910.
 - Carl MEINHOF : An Introduction to the Study of African Languages (traduction du précédent par Alice Werner), Londres, Dent, 1915.
 - Paul SCHACHTER : The Present State of African Linguistics, **Current Trends in Linguistics**, vol. 7, La Haye et Paris, Mouton, 1971, 30-44.
 - A.N. TUCKER, M.A. BRYAN : **The non-Bantu Languages of North-Eastern Africa**, Londres, Oxford Univ. Press, 1956.
 - Diedrich WESTERMANN : **Die Sudansprachen**, Hambourg, Friederichsen, 1911.
 - D. WESTERMANN, M.A. BRYAN : **Languages of West Africa**, 2^e édition, Londres, Dawsons of Pall Hall, 1970.
-

